

Orchestre de chambre de Paris

CONCOURS DU 14 AVRIL 2026 POUR LE RECRUTEMENT D'UN(E) CONTREBASSISTE CO-SOLO PROGRAMME

PREMIER TOUR (Derrière paravent)

Concerto

C. D von DITTERSDORF - Concerto n°2 en ré Maj.
(Mi Maj original) Edition au choix du candidat

1er mvt, avec cadence de H.K.Gruber

Trait d'orchestre

L.V BEETHOVEN - Symphonie n°5

3ème mvt, de mesure 1 à 100 et 140 à 218 avec reprise

DEUXIEME TOUR

Concerto

G. BOTTESINI - Concerto n° 2 en la min (si m original)

1er mvt en entier avec cadence

Traits d'orchestre (Voir liste)

TROISIEME TOUR

Traits d'orchestre (Voir liste)

Liste des traits d'orchestre communs aux deux derniers tours

J.S BACH - Concerto pour violon BWV 1042

2ème mvt, du début à mesure 22
de mesure 33 à 53 et de 109 à 126

W.A MOZART - Ouverture « La flûte enchantée »

1er mvt, de mesure 114 à 138 et de 191 à 225

W.A MOZART - Symphonie N°40

3ème mvt, de mesure 1 à 100 et 140 à 218

L.v. BEETHOVEN - Symphonie n°5

1er mvt, de mesure 41 à mesure 90

F. MENDELSSOHN - Symphonie n°4 *Italienne*

3ème mvt, du début à mesure 56 et 105 à 151

F. SCHUBERT - Symphonie D944 « La Grande »

1. Akt 1. Szene, Langsam, Chiffre 16

R. WAGNER - « Die Walküre »

3ème mvt, March en entier

B. BRITTEN - Variations sur un thème de F. Bridge

Solos

J. HAYDN - Symphonie n°31 « Hornsignal »

4ème mvt, Variation 7

I. STRAVINSKY - Pulcinella

7ème mvt, Vivo

Musique de chambre

W.A. MOZART - Grande Sestetto

1er mvt, de mesure 1 à mesure 74

INFORMATIONS

- Les traits d'orchestre sont à télécharger sur le site internet de l'Orchestre de chambre de Paris.

<http://www.orchestredechambredeparis.com/recrutement/>

- Le choix des traits sera déterminé par le jury le jour du concours.

- Chaque candidat doit apporter le(s) jour(s) du concours ses partitions et celles de l'accompagnement au piano.

- Toutes les épreuves se joueront avec l'accord orchestre (la3 442hz).

- Toutes les œuvres peuvent être jouées ou rejouées dans toutes les épreuves. Quelle que soit l'épreuve en cours d'exécution, le jury se réserve le droit d'interrompre le candidat. Au contraire, s'il le juge utile, il pourra procéder à une nouvelle audition. Toutes les épreuves sont éliminatoires. Les décisions du jury sont sans appel.

Musique de chambre : le candidat doit mener et diriger le travail pour obtenir le meilleur résultat. Les autres musiciens et le président du jury pourront également participer en faisant des propositions.